



Approuvé pour être annexé à
 l'arrêté royal du 5 Février 1858
 Le Ministre de l'Intérieur,
 Signé Ch. Rogies
 Pour Copie Conforme,
 Le Secrétaire général
 Ministère de l'Intérieur.

Collin



Ville de Nivelles.



Projet de suppression d'une partie du sentier N° 145.

Ligende.



La partie rouge AB à supprimer du sentier N° 145, est d'une contenance de 1 a 46 centiares.

Directeur
Le Maire,
Le Comité,

*Par le Conseil communal
le 19 août 1857*

Le Bourgmestre,

A. P. [Signature]

Certifié conforme à l'atlas des chemins vicinaux de la ville de Nivelles, par le géomètre juré, soussigné :

Nivelles, le 5^o août 1857.

C. Jomiaux